



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 14 septembre 2022  
N°127

## **Les douaniers de Paris-Est démantèlent une usine clandestine de fabrication de cigarettes**

**Gabriel Attal, ministre délégué chargé des Comptes publics, félicite les douaniers des brigades d'Aulnay-sous-Bois et Rungis, qui ont saisi, samedi 3 septembre, dans un entrepôt de Poincy (77), 28 machines manifestement destinées à la mise en place d'une ligne de production clandestine de cigarettes. Quatre individus de nationalité Moldave qui étaient sur place ont été interpellés.**

Samedi 3 septembre à 11 heures, dans le cadre de la lutte contre les trafics de tabacs, les douaniers de Paris-Est contrôlent un entrepôt d'une zone industrielle de Poincy dans lequel ils soupçonnent l'entreposage de tabac de contrebande.

Dans le local de 400 m<sup>2</sup>, quatre personnes de nationalité Moldave, dont deux chauffeurs et deux ouvriers sont présentes. Parmi les très nombreuses marchandises, les douaniers découvrent des machines qui servent à la fabrication de tabac manufacturé ainsi que des chutes de tabacs. Ces appareils, détenus sans justificatifs, étaient manifestement destinés à la mise en place d'une ou de plusieurs lignes de production clandestine de cigarettes.

Le parquet de Meaux est immédiatement informé et décide le placement en garde à vue des quatre individus trouvés sur place et le scellement des machines-outils. Les services de Police de Meaux et du Service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF) sont saisis du dossier.

C'est la seconde fois en quelques mois que les douaniers de Paris-Est empêchent l'installation d'une usine clandestine de cigarettes sur la commune de Poincy. Une affaire analogue avait été réalisée le 9 décembre 2021 par les agents des douanes de Marne-la-Vallée. C'était une première en France.

Le ministre a déclaré : « Je félicite les douaniers de Paris-Est qui viennent une nouvelle fois de faire échouer une tentative d'installation d'usine clandestine de fabrication de cigarettes sur notre territoire. Dans le cadre de leur mission de protection, les douaniers français sont mobilisés contre les trafics de tabacs. Sur les 7 premiers mois de l'année, ils ont déjà sanctionné 10 000 infractions dans ce domaine et saisi 342,8 tonnes de tabacs. Cela représente déjà 85 % des 402,1 tonnes saisies au total en 2021. »

POUR ALLER PLUS LOIN

- L'album photos : <https://www.flickr.com/gp/douanefrance/po973N8G6S>
- Précédente affaire : <https://www.douane.gouv.fr/actualites/demantelement-dun-atelier-clandestin-de-cigarettes-de-contrefacon>

*Visuels libres de droits sous réserve d'indiquer le **crédit DOUANE FRANCAISE***

**Contacts presse :**

Bureau de la communication : 01 57 53 42 11- [presse@douane.finances.gouv.fr](mailto:presse@douane.finances.gouv.fr)